Burundi : Début de la campagne électorale pour un candidat unique

@rib News, 12/06/2010 â€“ Source XinhuaDans son dÃ©cret numÃ©ro 100/99 du 11 juin 2010 portant ouverture de la campagne Ã©lectorale pour lâ€™Ã©lection du prÃ©sident de la RÃ©publique, le chef de lâ€™Etat Pierre Nkurunziza indique qu campagne Ã©lectorale sâ€™ouvre le samedi 12 juin 2010 Ã 6 heures et prendra fin le vendredi 25 juin 2010Ã 18 heures. Toute autre propagande Ã©lectorale en dehors de cette pÃ©riode fixÃ©e est interdite.Le mÃªme dÃ©cret indique que seuls les partis rÃ©guliÃ¨rement constituÃ©s ainsi que leurs candidats sont autorisÃ©s Ã organiser des rÃ©unions Ã©lectorales, la campagne nâ€™Ã©tant autorisÃ©e quâ€™aux seuls Â«Â partis politiques qui ont dÃ©posÃ© leurs candidaturesÂ Â» (Art.4).
Dâ€™aprÃ¨s ce dÃ©cret, la campagne se fera par discours, messages lus, chantÃ©s ou proclamÃ©s publiquement, affiches, distributions des circulaires, rÃ©unions et voies de presse ainsi que par tout autre signe ou symbole distinctif du parti.Il est aussi permis dâ€™utiliser les mÃ©dias de lâ€™Etat, le Conseil national de la communication (CNC) Ã©tant invitÃ© Ã sâ€™ass lâ€™accÃ¨s Ã©quitable de tous les candidats Ã ces mÃ©dias.Mais en rÃ©alitÃ©, certaines dispositions de ce dÃ©cret sont uni dâ€™ordre formel puisque seul le prÃ©sident sortant est candidat Ã sa propre succession, six autres partis de lâ€™opposition a retirÃ© leurs candidatures.Ils ont accusÃ© la Commission Ã©lectorale nationale indÃ©pendante (CENI) dâ€™avoir organisÃ© d fraudes massives en faveur du parti prÃ©sidentiel lors des Ã©lections communales du 24 mai dernier.